

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 010-8147/20/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec l'Ecole urbaine de Sciences Po et le réseau PRESAGE - Enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le projet Quartiers libres**

MET 20/15528/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, des sociologues-urbanistes se sont attachés à repérer les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques publiques qui organisent la vie quotidienne des habitants.

L'aménagement de l'espace, des transports, de l'économie, les politiques et plans d'occupation des sols créent les conditions dans lesquels le droit à l'égalité des femmes et des hommes peut plus facilement devenir une réalité.

Une femme sur trois se sent en insécurité dans son propre quartier et 40% des femmes renoncent à le fréquenter le soir. 75% des budgets publics destinés aux loisirs sont à destination des garçons (Terrains de football, de rugby, City stade et skate parc par exemple).

Les motifs de mobilité des femmes sont encore majoritairement pour autrui (accompagnement des enfants, charges domestique, poussettes...) c'est pourquoi elles rencontrent les mêmes obstacles que les personnes à mobilité réduite (personnes âgées, handicapées...) et ne représentent que 38% des cyclistes en ville alors que cette pratique écologique et économique doit être développée pour limiter l'usage de la voiture et répond notamment aux problématiques de santé dans les transports en commun depuis la pandémie du Covid-19.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

Les choix urbains, soucieux de l'impératif d'égalité favorisent la mixité de l'espace public et rendent l'espace public plus égalitaire et plus adapté à tous les usages.

C'est pourquoi la Métropole qui détient les compétences de planification urbaine, d'habitat, d'aménagement de l'espace public, de mobilité a décidé de s'engager dans cette approche innovante qui permet d'identifier les problématiques du point de vue de l'égalité F/H en terme de mobilité, d'accès d'usages de l'espace public, d'ergonomie, de logement ou de sécurité publique.

Pour ce faire, la Métropole souhaite s'appuyer sur le projet « Quartiers libres ». Celui-ci de par sa nature, son ampleur, sa population et sa complexité en terme de niveaux d'intervention présente un terrain fertile pour développer une approche de genre intégrée. Il s'appuie déjà sur une concertation inédite menée sous forme d'ateliers réunissant les habitants, associations de quartier (Saint-Charles et Belle de mai) et les acteurs institutionnels et ayant mobilisé architectes, urbanistes, paysagistes et sociologues de nature à avoir fait émerger des problématiques pertinentes du point de vue de l'égalité F/H.

D'autre part, Quartiers libres entend répondre à des enjeux de mobilité, d'espaces publics, d'habitat et d'équipement, notamment pour une meilleure intégration de l'environnement de la gare Saint-Charles dans le tissu urbain et la reconversion des casernes.

Pour conduire ce travail, la Métropole souhaite recourir à l'Ecole urbaine de Sciences Po et le réseau PRESAGE (Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre), dans le cadre d'un projet collectif de l'Ecole urbaine (PCEU). Ces derniers constituent des modules pédagogiques obligatoires pour lesquels les étudiants sont mis en situation de travail sur une problématique réelle posée par une organisation publique notamment. Pour ce faire et conformément aux règles de Sciences Po, une convention de partenariat doit être signée entre l'organisation publique, qui souhaite qu'une problématique soit étudiée, et Sciences PO.

Ce partenariat universitaire, permettra de disposer de l'expertise nécessaire en matière d'intervention pluridisciplinaire associant chercheurs, responsables publics, designers, architectes et usagers. Ce travail sera enrichi des enjeux spécifiques liés au Covid-19 sous l'angle de l'égalité F/H tant dans la méthodologie proposée que dans les préconisations formulées, conformément à l'orientation fixée à la campagne 2020 des projets collectifs de l'Ecole urbaine et à la demande formulée par la Métropole.

Le dispositif comprend la mise à disposition d'une équipe dédiée au projet, composée de 4 à 6 étudiants de l'Ecole urbaine, à raison de 1,5 à 2 jours par semaine, du mois d'octobre 2020 au mois de juin 2021 et placée sous la supervision d'un tuteur, enseignant chercheur, garant de la méthodologie et de la qualité des livrables fixées par convention.

La participation de la Métropole aux frais du dispositif universitaire s'élève à 15 000 euros pour l'ensemble de la période.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;
- Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 06 août 2020

- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat universitaire ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Article 2 :

La participation de la Métropole aux frais du dispositif universitaire s'élève à 15 000 euros pour l'ensemble de la période.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020 de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL